

Communiqué de presse :

Meaux,

Le 29 juin 2024,

A la suite des accusations portées à l'encontre des fonctionnaires de la mairie de Meaux. Le tribunal administratif de Melun a rejeté la requête de la candidate. Le juge relève donc que la demande présentée « ne révèle, au cas d'espèce, l'existence d'aucune circonstance particulière faisant apparaître une illégalité grave et manifeste de nature à affecter la sincérité du vote ».

Cependant, pour que chaque parti puisse désigner des assesseurs et délégués, Monsieur le Maire a décidé de transmettre l'ensemble des récépissés.

Par ailleurs, les services de la mairie ont alerté la candidate s'agissant des nombreuses incohérences entre la liste remise hier soir et les éléments justificatifs qu'elle a bien voulu fournir ce soir (erreurs de noms et prénoms, date de naissance incorrecte, ...), incohérences qui pourraient être relevées par la commission de contrôle des bureaux de vote dimanche.

Je remercie les agents de la Ville de Meaux pour leur travail ainsi que de bien avoir voulu se déplacer à Melun auprès du tribunal administratif pour permettre d'éclaircir ce point.

Le Directeur Général des Services de la Ville de Meaux.